



**Municipalité de la Commune  
d'Arzier – Le Muids**

**Préavis n° 11/ 2017**

**Demande de crédit de CHF 20'300.-- TTC  
concernant le remplacement de l'agencement de cuisine  
de la salle des maîtres de l'école  
du Centre communal et scolaire d'Arzier - Le Muids**

Délégué municipal  
M. Christian DUGON

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

Local intégré au sein de l'école, la salle des maîtres est équipée d'un agencement de cuisine installé lors de la construction du CCS (Centre Communal et Scolaire) depuis bientôt 30 ans.

Par ce préavis, nous répondons à une demande du Directeur de L'ESGE (Etablissements Scolaires de Genolier et Environs), demande qui a également fait l'objet d'une réflexion du Comité de Direction de l'AISGE (Association Scolaire de Genolier et Environs), dans sa séance du 15 février 2017.

### Intention

En effet, au vu de la réorganisation de l'école au sein de laquelle travaillent beaucoup plus d'enseignants qu'à l'époque de la construction, le mobilier ainsi que le matériel de la cuisine ne répondent plus aux besoins actuels du fait de leurs vétustés.

En conséquence, la Municipalité vous propose son remplacement.

## 2. Détail du coût du projet

Des offres ont été sollicitées auprès d'entreprises de la région, desquelles ressort le tableau suivant :

Agencement	CHF	15'723.65
Electricité	CHF	1'200.00
Sanitaire	CHF	1'563.15
Maçonnerie, carrelage	CHF	300.00
Total HT	CHF	18'786.80
TVA 8%	CHF	1'502.95
Total	CHF	20'289.75
Total arrondi	CHF	20'300.00

## 3. Charges financières

Les charges financières moyennes, s'élèvent à CHF 2'253.30 par an.

#### 4. Conclusions

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, la Municipalité vous invite à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

##### Le Conseil communal d'Arzier – Le Muids

vu le préavis municipal n° 11 / 2017, concernant une demande de crédit de CHF 20'300.-- concernant le remplacement de l'agencement de cuisine de la salle des maîtres de l'école du Centre communal et scolaire d'Arzier-Le Muids.

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

vu le rapport de la commission des finances,

ouï les conclusions des commissions précitées,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

##### décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 11 / 2017 relatif à la demande de crédit de CHF 20'300.-- pour le remplacement de l'agencement de cuisine de la salle des maîtres de l'école du Centre communal et scolaire d'Arzier-Le Muids;
2. d'accorder un crédit de CHF 20'300.-- TTC pour le financement de cet objet;
3. de financer ce dernier par la trésorerie;
4. d'amortir cet objet sur 10 ans.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité dans sa séance du 29 mai 2017, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

  
Louise Schweizer



La Secrétaire e.r.

  
Nathalie Bersier